

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC21

présenté par

M. Lenormand, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,
M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3 après le mot :

« contrat »,

insérer les mots :

« , aux collèges publics ou privés sous contrat et aux lycées publics ou privés sous contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de souligner l'intérêt pédagogique et éducatif des voyages scolaires en France et à l'étranger au collège et au lycée.

En effet, tous les experts sont unanimes à constater que le progrès en langue et découvertes culturelles sont souvent les premiers bénéfices d'un voyage scolaire au collège et au lycée.

Au-delà des plus-values, de nombreux porteurs de projets sont surpris de constater une transformation des élèves à l'issue de cette expérience, à un âge carrefour où s'effectuent souvent les premiers choix relatifs à leur futur professionnel.

Cela montre qu'une mobilité à l'international donne des clés pour réussir. De plus, la démarche permet aussi d'insuffler une dynamique nouvelle au sein de tout un établissement !

Aussi les raisons de soutenir l'organisation des voyages scolaires dans un autre pays pour les classes de collèges et de lycées sont nombreuses :

- Remotiver les élèves et réduire les difficultés scolaires

- Permettre aux collégiens et lycéens de découvrir d'autres cultures
- Créer une meilleure cohésion entre les élèves et les enseignants
- Faire rayonner l'attractivité de l'établissement

Par ailleurs, les difficultés pour financer et mettre en place ces voyages par les établissements de l'enseignement secondaire sont presque similaires à celles du premier degré, et d'autant plus dans les milieux défavorisés ou insulaires.

Aussi il est demandé de faire bénéficier de ce fond de soutien financier à l'organisation des voyages scolaires en France et à l'étranger également aux collèges et aux lycées.